

Jugement · A40-142261-2012 · 22.01.2014

A40-142261-2012

22.01.2014

Tribunal d'arbitrage de la ville de Moscou

Jugement

TRADUCTION INTÉGRALE NON OFFICIELLE. Seul l'original russe fait juridiquement foi. Cette traduction est fournie à des fins d'accès documentaire et ne constitue pas une traduction certifiée.

Les montants sont indiqués d'abord en roubles russes, puis en équivalent EUR approximatif calculé au taux historique officiel de la Banque de Russie à la date de l'acte.

Official Bank of Russia rate used: 1 EUR = 45.824200 RUB; effective date 22.01.2014.

Russian source file: A40-142261-2012_20140122_Prochie_sudebnye_dokumenty.pdf

143019 6891915

Tribunal d'arbitrage de la ville de Moscou 115191, Moscou, St. Gros Tula, d. 17
<http://www.msk.arbitrary.ru> par le nom de la décision de la Fédération de Russie (en ordre avec t. 176 APC de la Fédération de Russie

d. Moscou 22 janvier 2014 Affaire no. A40-142261/12 Cour d'arbitrage de Moscou composée de : Juge Blinnikova I.A. (120-1410) Le Protocole est mené par le Secrétaire Gavrilov O.I. Ayant examiné en audience publique l'affaire relative à l'application de Pharmstandard OJSC au FAS de Russie concernant la reconnaissance du décret du 25.09.2012 comme illégal. dans l'affaire No. 1 14.32/306-12 de la demanderesse Arkhangelskaya M.A. Dov. No 2346 du 31.12.2013 (demandeur) de la partie défenderesse N.N. Zaitsev. Dov. No IA/23365/13 du 17.06.2013, Aleshin K.N. Dov. N° IA/27282/13 du 15.07.2013

DÉCIDE: Déclaration de la société anonyme ouverte « Pharmstandard », située à : (Région de Moscou, Dolgoprudny, passage Likhachsky, etc.) 5 B, TIN 0274110679) sur la reconnaissance de la résolution illégale du service fédéral antimonopole de Russie du 25.09.2012 dans l'affaire no. 1 14.32/306-12 sur la responsabilité administrative en partie. 1ère 14.32 Le code administratif de la RF devrait être laissé sans satisfaction. La décision peut faire l'objet d'un recours dans les dix jours suivant son adoption devant la cour d'appel d'arbitrage.

Juge I.A. Blinnikova